

Traitement des Bois

Pour obtenir une durabilité maximale, tous nos produits sont traités en fonction des exigences et des conditions techniques de mise en oeuvre.

Nos stations de traitement de bois : Lencloître (86) et Rochefort (17) vous proposent différents traitements : Classe 2 Classe 3 et 4A votre disposition notre plaquette commerciale
TRAITEMENT CLASSE 2 : Convient aux ouvrages bois SANS exposition extérieure, protège votre bois contre l'action des champignons et des insectes xylophages tout en lui laissant sa couleur d'origine.

Délai : prestation sous 24h selon quantité

Longueur maximum : 13 m
TRAITEMENT CLASSE 3 & 4 : VERT, MARRON et INCOLORE Ce traitement autoclave sous l'action du vide et de la pression, protège vos bois contre tous les champignons destructeurs du bois ainsi que les insectes lignivores y compris les termites. Il convient à tous les ouvrages extérieurs (bâtiments agricoles, piquets, aires de jeux, palissades, terrasses, charpente, bardage....) et leur assure une bonne durabilité. Nous garantissons 10 ans nos bois contre tout pourrissement et dégradation. Afin de satisfaire la demande de nos clients, nous proposons un traitement en différents coloris : Vert, Marron ou bien Incolore. Délai : prestation sous 24h selon quantité
TRAITEMENT M1 : Nous avons également la possibilité de vous proposer du traitement M1 que certaines obligations de sécurité obligent pour des structures spécifiques. Toujours par autoclave ce traitement permet au bois d'avoir une résistance au feu. Nous vous invitons à nous contacter pour toute demande de prix ou d'informations